Municipalité
Paroisse de Senneterre

AVIS PUBLIC

Dépôt du rapport financier 2021

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité Paroisse de Senneterre :

Que conformément à *l'article 176.1 du Code municipal,* le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021 seront déposés lors de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu, le 7 mars 2022 à 20h.

Donné à Senneterre le 9 février 2022.

Mélanie Hébert,
Directrice générale et greffière-trésorière